

Ce sont nos choix politiques, forts et déterminés pour renforcer le vivre ensemble. Nous gardons une ligne, un cap, une ambition, dans un contexte de finances locales sinistré.

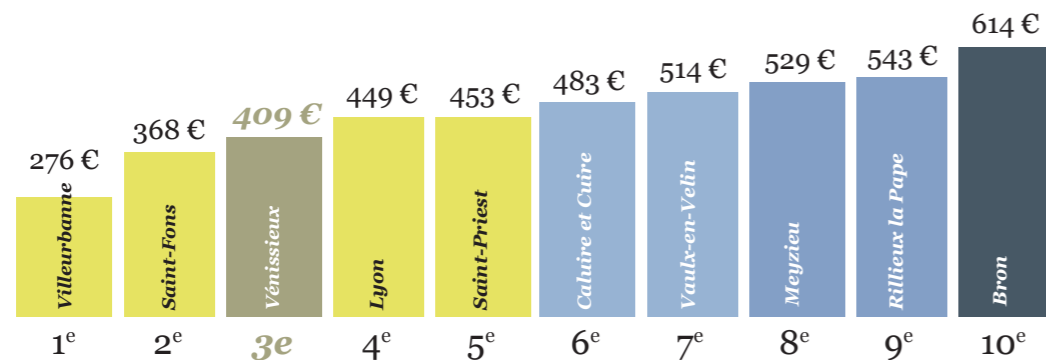


Michèle Picard
MAIRE DE VÉNISSIEUX
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Impôts locaux 2015 : comment se situe Vénissieux ?

La contribution moyenne de la taxe d'habitation d'un foyer vénissien sans personne à charge est de 15% inférieure à la moyenne des communes de la Métropole de Lyon. La Ville a adopté des abattements pour prendre en compte les charges de famille ; ainsi la contribution moyenne de TH d'un foyer vénissien avec 2 personnes à charge est de 37% inférieure à la moyenne des communes du Grand Lyon

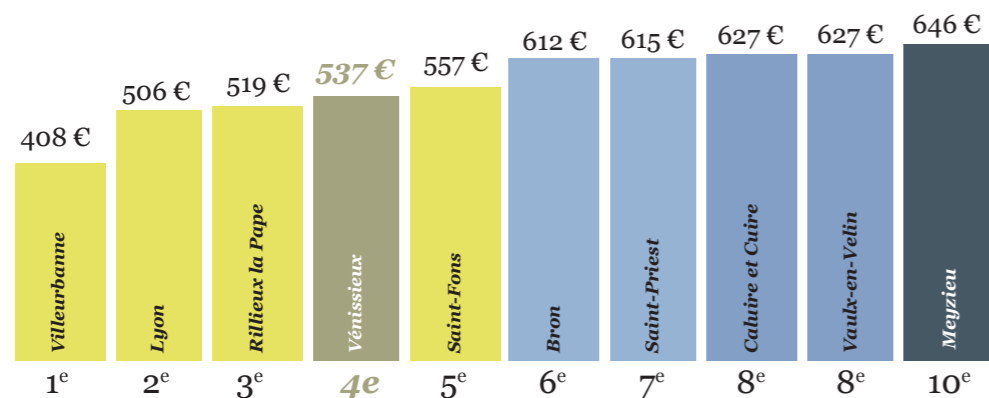
Comparaison d'une contribution moyenne de taxe d'habitation d'un foyer avec 2 personnes à charge entre les principales villes de l'agglomération



Contribution moyenne d'un foyer avec 2 personnes à charge. Montants comprenant la contribution revenant à la Ville, aux syndicats intercommunaux et à la Métropole de Lyon, hors frais de gestion de l'État et redevance audiovisuelle, sur la base de la valeur locative moyenne.

La contribution moyenne de taxe sur le foncier bâti d'un foyer vénissien est de 24% inférieure à la moyenne des communes de la Métropole de Lyon.

Comparaison d'une contribution moyenne de taxe foncière entre les principales villes de l'agglomération



Contribution moyenne d'un foyer avec 2 personnes à charge. Montants comprenant la contribution revenant à la Ville, aux syndicats intercommunaux et à la Métropole de Lyon, hors frais de gestion de l'État, sur la base de la valeur locative moyenne d'un local à usage d'habitation

Un budget 2016 de résistance Aucun renoncement mais des efforts partagés

11 millions d'euros d'économies pour la période 2016-2019. Voilà ce que le budget 2016 de notre ville acte, sous l'effet dévastateur des politiques d'austérité décrétées par Bruxelles et Bercy. **La chute des dotations de l'État va faire perdre à Vénissieux, 7 millions d'euros d'ici 2017 !** Une situation exceptionnelle dans un contexte où jamais les contraintes budgétaires n'avaient été aussi fortes, pour les collectivités locales. À titre d'exemple, entre **1 500 et 3 000 communes n'ont pas pu équilibrer leur budget, fin 2015.** Quant à certaines villes, dont le choix a été de baisser la fiscalité locale, elles ont renoncé, de but en blanc, à certaines missions de service public.

Pourtant, il n'est pas question pour notre équipe de **pénaliser les habitants, et toutes les familles**, qui ont plus que jamais besoin de nos services publics de proximité.

Oui, notre budget 2016 est un budget de contraintes, d'efforts partagés, mais il reste, néanmoins, **un budget de résistance.** Nous avons choisi d'activer trois leviers, pour limiter l'impact, à l'égard des Vénissiens. **Les taux de la fiscalité locale augmenteront de 5% en 2016.** Pour un contribuable sans personne à charge, avec une valeur locative moyenne, cela représentera environ 32€, et 17€, pour un contribuable avec deux personnes à charge.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, amorcée depuis plusieurs années, se poursuivra avec notamment une mutualisation renforcée de certaines missions. Éducation, santé, culture, logement, cadre de vie, sécurité, aucune mission, contrairement à certaines villes, ne sera sacrifiée, il n'y aura pas de renoncement, mais des ajustements raisonnés, là où ils ne pénalisent pas la population, là où ils ne dégradent pas les conditions de travail de nos agents.

Enfin, les associations et régies sont elles aussi mises à contribution, avec une baisse de l'enveloppe globale, à hauteur de 5%.

Les efforts partagés, gravés dans ce budget, vont servir l'amélioration du cadre de vie, l'éducation, la prévention, la sécurité et le droit à la tranquillité, la culture et le sport, et enfin, la vie associative. La traduction, sur le terrain, se lit à travers nos principaux investissements 2016 : le nouveau groupe scolaire Flora Tristan, la nouvelle cuisine centrale, la ZAC Vénissy, l'équipement culturel Bizarre !, et l'amélioration et le renouvellement de l'espace public.

Ce sont nos choix politiques, forts et déterminés pour renforcer le vivre ensemble, pour défendre notre République une et indivisible et des services publics accessibles à tous, au cœur desquels, le dénominateur commun s'appelle l'intérêt général. Je revendique ces choix, je les assume. **Nous gardons une ligne, un cap, une ambition, dans un contexte de finances locales sinistré.**

Comme beaucoup de maires de France, de droite comme de gauche, nous lançons un cri d'alarme sur le danger de dévitaliser les communes. Pour nous, c'est affaiblir le pacte républicain, et nous n'avons vraiment pas besoin de cela, en ce moment de crise très profonde.

Michèle Picard
MAIRE DE VÉNISSIEUX
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Hôtel de Ville - 5, avenue Marcel-Houël
BP 24 - 69631 Vénissieux cedex
Tél. 04 72 21 44 68 - cabinetdumaire@ville-venissieux.fr
www.michele-picard.com - facebook.com/michele.picard.142

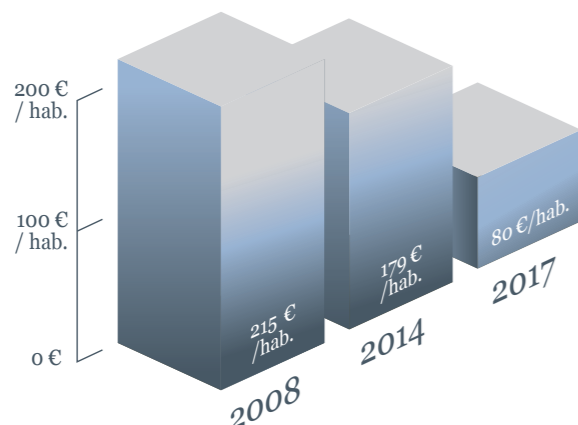
ville de
venissieux

Concrètement, la baisse des dotations de l'État est un véritable choc de restructuration, d'austérité. L'addition est lourde et au final toujours supportée par les habitants.

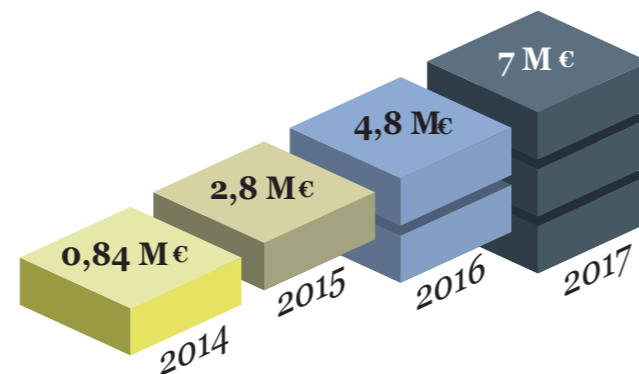
L'austérité : quelles conséquences pour les Vénissiens et la ville ?

L'État décrète la suppression de 11 milliards d'euros aux collectivités de 2014 à 2017 (12,5 milliards de 2013 à 2017). Depuis près de 40 ans les gouvernements ont créé et creusé la dette de l'État en allégeant les impôts des hauts revenus, des multinationales et de la finance. Les Vénissiens n'ont pas à payer pour cette dette, la gestion de leur ville est solide et sa situation financière est saine avec une dette inférieure à la moyenne des villes de même taille. Vénissieux se mobilise contre cette politique d'austérité qui aggrave les inégalités, le chômage et casse les services publics dont les habitants ont besoin.

Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement de l'État par habitant



Diminution de la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire) de 2014 à 2017 par rapport à 2013.



Voilà ce que représentent par exemple 7 millions d'euros

- la moitié du groupe scolaire Flora-Tristan
- 18 mois de maintenance de l'ensemble des bâtiments municipaux
- 3 années de fonctionnement de l'ensemble des missions de sécurité (police municipale, TOP, CSU...)
- 150 postes annuels d'agents municipaux (charges patronales incluses)
- 2 années de fonctionnement de l'ensemble des 7 crèches municipales (189 places)
- 10 années de fonctionnement d'une résidence de personnes âgées (55 personnes)
- 18 mois de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Un budget responsable élaboré dans un contexte de réduction des moyens alloués aux collectivités locales

Le budget 2016 subit une diminution inédite des dotations de l'État, mais la ville présente un endettement maîtrisé de 58 152 300 euros au 1^{er} janvier 2016 soit 941 euros par habitant alors que les villes de même taille ont une moyenne de 1 332 euros par habitant.

L'équipe municipale a fait le choix de répartir les efforts le plus équitablement possible en agissant sur l'ensemble des marges de manoeuvre dont elle dispose suivant 3 leviers :

Des dépenses de fonctionnement en réduction



- 89 651 915 euros en 2016 (- 0,8 % par rapport à 2015 et -1,5% entre 2014 et 2015)
- Dépenses courantes des services : - 3,7 %
- Dépenses de personnel : suppression de 30 postes en 2016 (suppression de 24 postes en 2015)

Des dépenses d'investissement ciblées



- 19 153 889 euros en 2016 (- 18,7 % par rapport en 2015) dont 13,5 millions d'euros pour les dépenses d'équipement. Plus du tiers de ce montant est dédié à la construction du groupe scolaire Flora-Tristan. 32,9 millions d'euros sont consacrés à la maintenance des bâtiments communaux entre 2014 et 2019. Le maintien des crédits d'équipements est nécessaire afin de poursuivre le développement de la ville.

Des taux de fiscalité raisonnés



- Augmentation de 5% des taux de fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). Après 4 années de gel des taux des taxes locales, cette augmentation permettra à la ville de préserver ses grands équilibres financiers.